

SERVICE DE L'EAU

☎ 03 89 32 58 19

✉ usagers.eau@mulhouse-alsace.fr

Site Internet :www.mulhouse.fr/fr/l-eau-a-mulhouse/**Horaires d'ouverture :**Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30
et de 14h30 à 17h00**SIRET** : 216 802 249 00872**N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE** :
FR5U 216 802 249**SIVOM** : 03 89 43 21 30**Urgence 24h/24 :****Eaux** : 03 89 56 25 55**Assainissement** : 0 977 401 124**Direction
Environnement et
Services Urbains**Service de l'Eau
41004 - Relation
Usagers**61 rue de Thann
68200 MULHOUSE****Affaire suivie par :**
FS / CG / FD / MJ**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA****REFERENCE UNIQUE DU MANDAT :****IDENTIFIANT CREANCIER SEPA**

FR26EAU000124

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) VILLE DE MULHOUSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de VILLE DE MULHOUSE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

| DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER | DESIGNATION DU CREANCIER |
|--|---|
| Nom, prénom Adresse | Nom Adress e |
| Code postal Ville Pays Adresse desservie | C.P. Ville Pays Réf du site |
| | VILLE DE MULHOUSE 61 RUE DE THANN 68200 MULHOUSE France |

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITERIDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)**Type de paiement** : Paiement récurrent**Signé à :****Le (JJ/MM/AAAA) :****Signature :**

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

SERVICE DE L'EAU DE MULHOUSE**JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)**

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par VILLE DE MULHOUSE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec VILLE DE MULHOUSE

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.